

*Un programme de réussite éducative*

# SOS ! Enfants difficiles !

*Depuis la rentrée scolaire 2006, une Équipe de réussite éducative a été mise en place à Laval. Son originalité ? La mise à disposition, par l'Éducation nationale, d'un psychologue scolaire qui peut intervenir très rapidement lorsqu'un élève pose problème dans un établissement scolaire.*

Depuis la rentrée 2005, de nouveaux dispositifs ont été mis en place dans le champ éducatif. Les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) sont portés par l'Éducation nationale et le PRE (programme de réussite éducative) par le ministère de la cohésion sociale. Ce dernier a pour objectif de coordonner l'action de tous les partenaires qui interviennent dans l'environnement des jeunes de deux à seize ans "présentant des signes de fragilité" et de mettre en œuvre des actions personnalisées auprès d'eux. La nouveauté de ce dispositif est d'éviter la parcellisation des interventions (cadre scolaire, temps de loisirs, vie de quartier, services divers...) en favorisant une approche globale de la vie de l'enfant ou de l'adolescent. Ainsi, un comité de pilotage regroupe des représentants des différents acteurs de terrain : éducateurs, animateurs de quartier, assistantes sociales, écoles, services policiers et juridiques et les différentes collectivités locales... Ce comité a ainsi une vue globale des cas traités, il valide les grandes orientations choisies et contrôle le suivi des actions.

## Dans l'Éducation nationale

L'inspection académique de la Mayenne a mis à disposition de ce programme une coordinatrice ZEP (zone d'éducation prioritaire) et un psychologue scolaire. Ils sont tous les deux membres des trois équipes pluridisciplinaires mises en place sur les trois quartiers concernés. Une représentante de la CCAS (caisse centrale d'activités sociales) et un animateur de chaque quartier se joignent à eux. Les équipes sont animées par une coordinatrice recrutée spécialement pour ce travail, Célia Ganthier. Le psychologue scolaire, Yves Chauvin, a pour mission de participer au repérage des élèves en grande difficulté dans le premier et le second degré et d'accompagner leur parcours. Il s'attache plus particulièrement à faciliter l'intégration au collège, à favoriser l'adaptation des élèves de l'école élémentaire au nouvel environnement et aux nouvelles méthodes de travail, mais aussi à prévenir les comportements déviants ou "décrocheurs". Son numéro de portable est connu de tous les directeurs d'écoles ou principaux de collèges qui peuvent faire appel à lui dès qu'un élève pose problème dans un établissement. C'est cette disponibilité et cette réactivité qui sont appréciées, il peut en effet prendre contact avec

---

## Inspection académique Laval [53]

Propos recueillis par M. Le Bihan  
auprès de Y. Chauvin, psychologue scolaire et  
C. Ganthier, coordinatrice

---



l'élève dans les vingt-quatre heures qui suivent l'appel, en cas d'urgence.

### Quels élèves sont concernés ?

Tous les élèves qui ne trouvent pas leur place dans l'institution scolaire sont concernés. Les raisons peuvent être diverses. Certains sont démotivés, passifs, ne trouvent aucun intérêt aux activités scolaires et n'effectuent donc aucun apprentissage. Pour eux, l'école n'a pas de sens. Ces élèves, peu à peu, perdent toute estime de soi, surtout s'ils ne trouvent aucun soutien dans l'environnement familial. Plus problématiques sont les élèves qui présentent des troubles de comportement, qui n'admettent aucune autorité. Ils contestent, violemment parfois, les règles scolaires et les décisions des adultes. Ils deviennent alors rapidement ingérables. Ces cas graves sont prioritaires et le psychologue intervient alors très rapidement. Et parmi ceux-là, il y a tous ceux qui ont déjà été détectés et dont on attend la prise en charge par les CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques), mais qui, faute de moyens, se retrouvent sur les longues listes d'attente.

### Le dépistage

Dès la rentrée, les équipes de collège signalent les élèves qui ont obtenu de très faibles résultats aux évaluations à l'entrée en sixième, c'est-à-dire ceux qui nécessitent qu'on mette en place des PPRE. Mais déjà, en fin d'année scolaire, c'est en amont, bien avant l'entrée au collège, que ces élèves sont repérés, car ils ont été suivis tout au long de l'année en CM2. Les directeurs communiquent directement les informations aux équipes dès qu'un problème se pose. Les comptes rendus des conseils de classe du premier trimestre, qui font état des cas difficiles, leur sont aussi envoyés. Cependant, au-delà de tous ces cadres officiels, le psychologue recueille un grand nombre d'informations par des rencontres informelles, au cours d'échanges dans les salles de professeurs, pendant les récréations, voire sur un parking... Alors qu'il s'apprête à quitter l'enseignant, ce dernier fait parfois part de ses difficultés avec un élève. Car il n'est pas toujours facile de reconnaître devant ses pairs qu'on a du mal à tenir une classe et il faut un peu de temps pour accepter enfin d'en parler.

### Comment réagir ?

Il s'agit d'abord d'aider les équipes de direction à réfléchir sur ce qu'il est possible de mettre en place, à quelles institutions faire appel. Le cadre du PRE permet de réunir les acteurs qui gravitent autour de l'enfant et de mener une action concertée auprès de la famille. Ces familles démunies sont souvent dans la dénégation, les parents affirment que l'enfant ne pose aucun problème dans le cadre familial et rejettent toute la responsabilité sur l'institution scolaire. Comment les amener alors à affronter la réalité et créer une dynamique collective ? Mais une prise en charge individuelle de l'enfant est aussi nécessaire.

Le psychologue assure alors une série d'entretiens hebdomadaires avec l'élève dans le cadre scolaire. Il faut du temps pour obtenir la confiance, pratiquer bien des détours pour qu'un jeune d'origine étrangère accepte enfin de parler de la structure familiale, sujet tabou. Si on insiste en le questionnant directement sur le sujet, bien souvent, il refuse de donner suite aux entretiens. Et pourtant, beaucoup ont besoin de se repérer dans des familles recomposées complexes dont le père est souvent absent. Il faut aussi redonner du sens aux activités scolaires pour retrouver l'envie d'apprendre, s'appuyer sur les réalités de la vie quotidienne, les centres d'intérêt, les désirs des enfants. Le souhait d'un élève de vouloir profiter de la période des soldes pour s'acheter un lecteur MP3 est l'occasion de comprendre l'intérêt des calculs de pourcentages. Pour une autre, c'est le vécu familial qui sert de point d'appui. À partir des recettes maternelles, elle comprend le sens de la proportionnalité. Parfois, même, l'entretien se transforme en soutien scolaire quand l'élève demande expressément qu'on l'aide à préparer un contrôle ! Cette demande est un signe positif de transformation et d'intégration. Ce suivi peut s'effectuer dans le cadre des PPRE. Enfin, le psychologue organise ou participe aux réunions des équipes éducatives qui doivent essayer de résoudre les cas de ces élèves. Il travaille en liaison avec les autres partenaires de l'Éducation nationale, le COP, l'assistante sociale ou l'infirmière pour analyser les cas et définir si l'action relève d'une nouvelle orientation, s'il s'agit de troubles du comportement ou de la personnalité. Il lui faut déterminer, en fin de compte, si l'élève relève bien du système scolaire ou d'une autre structure. Les enseignants eux-mêmes peuvent avoir besoin de son aide lorsque la situation créée par un élève difficile rend la gestion de la classe délicate. Il faut alors faire le point régulièrement pour savoir si on peut maintenir la scolarisation.

### Quel bilan ?

Est-il possible de tirer un bilan précis de cette mission au bout d'une année d'existence ? Cela semble un peu prématuré sans doute. Cinquante-quatre dossiers d'élèves posant problème ont été traités. Seize équipes éducatives d'écoles ou de collèges ont été réunies. Les cas les plus divers lui ont été soumis.

### Poursuivre...

Les interventions ponctuelles et rapides sont indispensables et appréciées. Les suivis individualisés sont aussi nécessaires et, dans cette tâche, le psychologue est irremplaçable. Le PRE permet une prise en charge de la famille pour éviter les actions isolées. Cependant, une réflexion est engagée pour créer un cadre plus sécurisant au collège qui reçoit ces élèves si faciles à déstabiliser et un travail de réflexion avec les équipes d'enseignants est envisagé. L'approche "globale" de l'élève est à instaurer aussi au sein même de l'établissement scolaire ! □